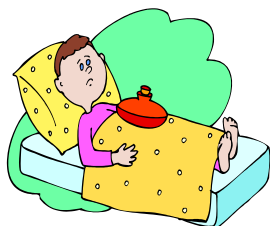


FICHE PRATIQUE

POUVOIR SE SOIGNER

En cas automédication quels produits sont autorisés :



- Douleurs : aspirine, Avafortan, Paracétamol
- Diarrhées : Diarsed, Imodium, Smecta
- Mycoses : pas d'interdit



- Traumatismes : tous les AINS (Anti-Inflamatoires Non Stéroïdiens) **sauf les corticoïdes**
- Contractures : Décontractyl



- ORL
- Ophtalmo
- Rhume

ATTENTION AUX PIÈGES



**LES MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES SONT
AUTORISÉS S'ILS NE CONTIENNENT PAS DE
SUBSTANCES INTERDITES**

Le plus simple est d'en parler avec son médecin ou son pharmacien

Sources : Sites Internet : AFLD, santesport, medecindusport, eureka-sante
Conception et réalisation Évelyne ROUSSELIN HEINRICH